



ECOLIERS

Semaine de 4 jours et demi pour l'ex-canton de Pont-Audemer

GENS DU VOYAGE

2 aires d'accueil

CONTRAT DE RURALITE

pour dessiner notre avenir

ASSAINISSEMENT

un enjeu majeur pour tous

SEMAINE DE 4 JOURS ET DEMI...

... le rythme de l'enfant avant tout



Michel Leroux

Président de la communauté
de communes
Pont-Audemer Val de Risle

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle est, vous le savez depuis quelques mois, une réalité. Après l'étape de fusion, l'ensemble des élus et des services sont au travail pour faire avancer nos nombreux projets.

Ces projets, nous les portons collectivement, nous les pensons comme un moyen de dépasser le repli de nos communes sur elles-mêmes, nous les imaginons comme des outils d'ouverture et d'avenir. Notre Communauté de Communes, nous l'avons voulue pour innover, pour avancer, pour faire bouger les lignes, c'est uniquement comme cela que nous comptons donner du sens à notre action.

Notre Communauté de Communes n'est pas une réalité administrative, mais une réalité sociale, avec des hommes et des femmes, des services à la population, des projets communs et surtout une farouche envie de toujours faire mieux et plus pour ceux qui vivent ici.

Bien cordialement,

Michel Leroux

La Communauté de Communes de Pont-Audemer/Val de Risle bénéficie d'une caractéristique statutaire remarquable : sur l'ex-territoire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer (l'ex ComCom de Val de Risle n'est pas concernée), **elle exerce la compétence scolaire en lieu et place des communes**. Mutualisation des moyens de fonctionnement, qualité des activités périscolaire... et **maintien de la semaine de 4 jours et demi**.

En effet, les élus ont majoritairement décidé de ne pas demander de dérogation afin de repasser à la semaine de 4 jours. Pour cette rentrée 2017, l'organisation du temps scolaire est donc reconduite sous sa forme actuelle. **Les ateliers de la découverte proposés aux enfants pourront donc continuer et même se développer**. Il faut noter qu'en France, 37% des communes, majoritairement rurales, ont demandé une dérogation pour repasser à la semaine de 4 jours.



Atelier de marche nordique sur temps périscolaire

Notre décision, fondée notamment sur les retours très positifs de l'organisation du temps scolaire, s'accompagne nécessairement d'une réflexion sur les modalités de mise en œuvre des temps d'accueil périscolaires pour les enfants.

Cette réflexion sera menée par la Communauté de Communes, **en lien avec les enseignants, les parents d'élèves, les élus locaux, tous les acteurs de la communauté éducative du territoire**, afin de prendre en compte tous les points de vue, d'identifier les freins et de proposer des solutions concertées

L'organisation du temps scolaire sur **4 jours et demi**, la mise en œuvre d'**activités périscolaires de qualité** sur les communes concernées et la définition d'un projet éducatif concerté sont autant de gages d'une **prise en compte ambitieuse de l'intérêt de l'enfant**, seul et unique objectif des élus de la Communauté de Communes.

Accueil des gens du voyage



L'aire d'accueil des gens du voyage de Pont-Audemer vient d'être achevée. Nouvelle étape dans la mise en conformité de notre territoire par rapport au schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Désormais, la Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle possède deux terrains de ce type, un à Pont-Audemer donc et un autre à Pont-Authou, qui devra prochainement faire l'objet d'une mise aux normes. Le respect de cette obligation légale ne doit souffrir d'aucune polémique. La loi s'applique à tous, à nous de la faire respecter, avec les égards dû à chacun.



UN CONTRAT DE RURALITÉ...

... pour dessiner notre avenir

Le 13 février dernier, Estelle Grelier, alors Secrétaire d'Etat du précédent Gouvernement, était venue signer le contrat de ruralité avec la Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle.

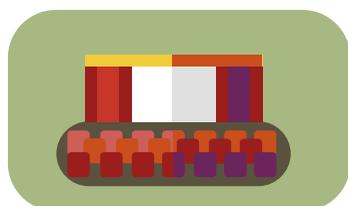
Ces contrats impulsés par l'État, visent à coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire. Le but est ici de fédérer les partenaires institutionnels, économiques et associatifs du territoire pour donner plus de force, plus de lisibilité aux politiques publiques et ainsi en décupler les effets sur l'ensemble du territoire.

A travers ce contrat de ruralité, six axes prioritaires ont été définis :

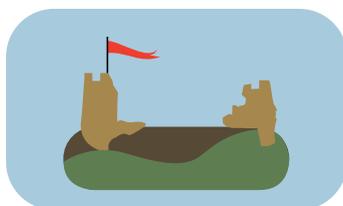
santé, services aux citoyens, mobilité, attractivité économique, aménagement du territoire, développement durable



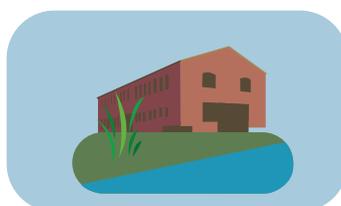
Concrètement, pour notre territoire, cela va se traduire par de nombreuses actions et projets qui ont été retenus par les partenaires financiers dans le cadre du contrat :



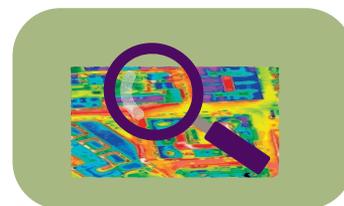
Construction du cinéma multiplexe de Pont-Audemer (1 Million d'euros de subventions sollicités)



Restauration du patrimoine à Montfort Sur Risle (120 000 euros sollicités)



Installation de nouveaux espaces tertiaires à la Cartonnerie (450 000 euros sollicités)



Réalisation d'une campagne de thermographie aérienne sur l'ex-territoire de Val de Risle (80 000 euros sollicités)



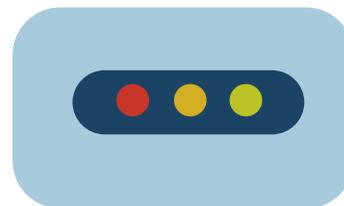
mise en place de nouveaux matériels informatiques dans les écoles (370 000 euros sollicités)



suite de l'aménagement du site des Etangs (190 000 euros sollicités)



élaboration d'un plan mobilité pour l'ensemble du territoire (120 000 euros sollicités)



Autant de projets et bien d'autres qui vont voir le jour dans les mois qui viennent.

Cette dynamique au service de notre territoire, nous la devons à la mobilisation et à l'accompagnement des nombreux partenaires institutionnels, au premier rang desquels l'État.

Ce contrat de ruralité est l'expression d'une volonté d'aménager notre territoire de manière équilibrée et cohérente. Il est la concrétisation de notre volonté de mettre l'intérêt communautaire, c'est-à-dire l'intérêt collectif au cœur de notre ADN institutionnel.

Il est aussi et surtout le point de départ, de notre nouvelle aventure commune.

Ce territoire Pont-Audemer/Val de Risle, nous l'avons voulu, à nous de le faire vivre.

N'ayons pas peur de l'avenir.

Tant que nous serons ensemble, soudés et solidaires, nous saurons relever les défis qui sont les nôtres, nous saurons répondre aux attentes de celles et ceux qui vivent sur ce territoire.

L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU...

... un enjeu majeur pour tous

La Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle exerce la compétence assainissement des eaux usées. Compétence peu connue du grand public, elle revêt néanmoins des enjeux d'avenir considérables.



Comme aime à le rappeler Daniel Bussy, Vice-Président en charge de l'assainissement, c'est une compétence que l'on ne voit pas. **“La plupart des citoyens ne connaissent que 20 cm**

du cycle de l'eau. C'est-à-dire ce qui coule du robinet, avant de s'évacuer” indique-t-il. Or, le cycle de l'eau est bien plus complexe et nécessite une vigilance constante.

“La Communauté de Communes s'est fixée comme objectif de préserver la ressource en eau et d'agir pour la protection de l'environnement” insiste Daniel Bussy. Cela passe par le traitement des eaux usées, chargées de divers déchets (chimiques, organiques...) par nos usages quotidiens. Cette eau doit être traitée, pour ensuite retourner au milieu naturel une fois assainie. Or, la Risle, dans laquelle les eaux sont rejetées après traitement est un milieu naturel sensible qui nous donne des obligations.



Préserver la ressource en eau : de lourds investissements

Pour cela, des canalisations à la station d'épuration, en passant par le traitement et l'épandage des boues dans les champs grâce aux agriculteurs, ce sont de lourds investissements que la Communauté de Communes a consenti et va continuer à engager dans les années à venir, avec le soutien de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental.



Daniel Bussy et Anthony Gesnouin

“Nous devons achever le schéma directeur de l'assainissement à Pont-Audemer et ses environs, nous engageons, par ailleurs en 2018, des travaux de réfection/extension des réseaux de collecte sur Saint-Germain-Village, Tourville, Toutainville et Campigny pour un montant de 2.5 Millions d'euros. Puis, nous mettrons en place un schéma directeur sur les communes de Pont-Authou, Gros, Montfort-Sur-Risle, Appeville-Annebault et Saint-Philbert-Sur-Risle, qui devra prendre en compte la collecte et l'épuration des eaux usées” détaille Daniel Bussy. A la clé, là encore des investissements importants seront décidés afin de permettre à l'ensemble du territoire d'être exemplaire en matière environnementale et d'assurer un service de qualité à toute la population.

La réflexion de la Communauté de Communes porte sur l'assainissement collectif (ce que l'on appelle le « tout à l'égout ») mais aussi sur l'assainissement autonome (fosses septiques) qui concerne environ 30% des habitations sur le territoire.

Ainsi, dans les prochains mois, c'est l'ensemble du territoire communautaire Pont-Audemer/Val de Risle qui sera concerné par les contrôles de conformité. Toujours dans ce souci constant de respecter la réglementation environnementale et de protéger les ressources naturelles de notre territoire.



**PONT-AUDEMER
VAL DE RISLE**
communauté de communes

le **BULLETIN** de la Communauté
de communes de **Pont-Audemer Val de Risle**

Directeur de la publication : Michel Leroux
Conception : Les Vases Communicants
Impression : C'sibo

Services de la Communauté
de communes
2 place de Verdun BP 429
27504 Pont-Audemer cedex
Tel : 02 32 41 08 15
Fax : 02 32 41 24 74
info@ccpavr.fr